

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

COMMUNE DE NGOMEDZAP

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DE
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

NGOMEDZAP COUNCIL

GENERAL SECRETARY

**AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°007/AONO/CNZAP/CIPM/2026 DU 12/03/2026 POUR LES TRAVAUX
D'OUVERTURE ET REHABILITATION DE LA PISTE RURALE CARREFOUR EP
MENGUEME NORD-VILLAGE NKOLMEKOK AVEC DALOT, DANS LA
COMMUNE DE NGOMEDZAP, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU
CENTRE EN PHASE I**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la campagne d'entretien des routes en terre pour l'exercice 2026, Le Maire de la commune de Ngomedzap, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les Travaux **D'ouverture et Réhabilitation de la piste rurale Carrefour Ep Mengueme Nord-village Nkolmekok avec Dalot, dans la Commune de Ngomedzap, Département Du Nyong et So'o, Région Du Centre En Phase I**

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Installation de chantier
- Amenée et repli du matériel ;
- Dégagement à la pelle des abords de chaussées ;
- Abattage d'arbres;
- Déblai rocheux mis en dépôt ;
- Remblai en graveleux latéritique provenant d'emprunt ;
- Mise en forme de la plateforme ;
- Création des exutoires au bulldozer ou à a pelle ;
- Couche de roulement en graveleux latéritique ;
- Dépose des buses existantes ;
- Un dalot double de 2x2x2 en béton armé ;
- puisard de dalot en béton armé de 1x1 ;
- démolition d'ouvrage ;
- construction barrière de pluie ; - maintien de la circulation.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N°	INTITULE DES TRAVAUX	MONTANT PREVISIONNEL
1	Travaux d'Ouverture et Réhabilitation de la piste rurale Ep Mengueme Nord-village Nkolmekok avec dalot phase I	45 000 000 F CFA

4. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de **quatre (04) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (B.I.P) du MINADER Exercice 2026.

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres est « **hors ligne (Offline)** »

8. Cautionnement de soumission 0,5%

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à (**Voir le tableau ci-dessous**). **Elle sera accompagnée du d'un récépissé délivré par la CEDEC pour que cette dernière soit valable. Il est valable** jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

N° LOT	INTITULE DES TRAVAUX	MONTANT DE LA CAUTION DE SOUMISSION
1	Travaux d'Ouverture et Réhabilitation de la piste rurale Ep Mengueme nord – Village Nkolmekok	225 000

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Ngomedzap (dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Mairie Ngomedzap, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Soixante Mille (60 000) FCFA**, payable à la Recette municipale de la mairie de Ngomedzap, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les

soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Email.

11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme telles, devront être déposés à la Commune de Ngomedzap, au plus tard le 15/04/2026 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention :

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°008/AONO/CNZAP/CIPM/2026 DU 12/03/2026 / POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE ET REHABILITATION DE LA PISTE RURALE CARREFOUR EP MENGUEME NORD-VILLAGE NKOLMEKOK AVEC DALOT, DANS LA COMMUNE DE NGOMEDZAP, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE EN PHASE I

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
 - Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO, ou offre uniquement en copies. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres accompagné du récépissé délivré par la CDEC, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis qui se fera en un temps et aura lieu le 15/04/2026 à 13 heures par la Commission interne de passation de marchés (CIPM) dans la salle des actes de la Commune de Ngomedzap. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée (procuration de l'entreprise) de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

- a) Absence d'une caution de soumission timbrée accompagné d'un récépissé délivré par la caisse des dépôts et de consignation (CDEC) établi par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance grée par le MINFI suivant le modèle joint;
- b) Du non production au-delà du délai de 48h après ouverture des prix d'une pièce du dossier administratif absente ou jugée non conforme;
- c) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d) Non-satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels ;

- e) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- f) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon prestations au cours des trois (03) dernières années ;
- g) De l'absence de la déclaration d'engagement aux respects des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- h) La charte d'intégrité ;
- i) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE).

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

1. La présentation de l'offre (intercalaire en couleur, reliure en spirale avec un transparent au début et papier cartonné à la fin de chaque offre) ;
2. La qualification et l'expérience du personnel : Conducteur des travaux, Chef chantier, Responsable du laboratoire géotechnique, Responsable Administratif et financier) ;
3. Visite du site : attestation de visite du site et rapport documenté et illustré de la visite du site ;
4. Les moyens logistiques (matériels) ;
5. Les références du soumissionnaire dans le domaine de construction, réhabilitation, entretien ou réfection des ouvrages d'arts d'un montant au moins égal à TTC 50 000 000 FCFA, au cours des trois (03) dernières années ;

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Ngomedzap, Service des Marchés, le site internet de l'ARMP www.armp.cm

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC). Numéro vert : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.

Fait à Ngomedzap, le 13/03/2026

**LE MAIRE,
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

Ampliations :

- MINMAP/YDE ;
- DDMAP/NM ;
- ARMP/YDE ; - DDTP/NM
- CDP/NM ;
- AFFICHAGE ; - ARCHIVES/CHRONO.

